

L'assistance aux formalités création d'entreprise

La CMA de l'Ariège vous assiste dans l'établissement de la déclaration d'affectation du patrimoine dans le cadre de la création d'une Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL)

► Objectif

Accompagner le porteur de projet dans les formalités de création d'une entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée en apportant un conseil à la déclaration d'affectation du patrimoine.

► Bénéficiaires

Les créateurs d'entreprises artisanales, souhaitant opter pour l'EIRL.

► Prestation

La CMA vous :

- informe et conseille sur :
 - L'impact de la déclaration d'affectation sur la situation patrimoniale.
 - L'état descriptif des biens à affecter : nature du bien, valeur à déclarer et conséquences patrimoniales.
 - L'état descriptif des sûretés.
 - L'état descriptif des droits et obligations, les éléments de passifs.
- assiste pour compléter le dossier.

► Modalités

Au service Centre Formalités Entreprises : - FOIX sur rendez-vous.

► Références

Le Centre de Formalité de la CMA est le seul reconnu par l'INSEE, l'URSSAF, le RSI, les Services fiscaux, la Chambre de commerce et d'Industrie, le Greffe du Tribunal de commerce pour les entreprises dont une activité relève du secteur des métiers.

► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
Tél. : 05.34.09.88.00
Courriel : j.rouzaud@cm-ariege.fr

Porteur de projet et jeune entrepreneur